

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 12 mois : 16 fr. 6 mois : 8 fr. Poste : 35 fr. En ar. : 18 fr. 3 mois : 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames : 30 c. Faits divers : 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Juin 1882.

Chronique générale.

Un nouveau conseil des ministres a été tenu hier matin à l'Élysée. La délibération, assez longue, a porté exclusivement sur la question égyptienne et sur l'attitude des grandes puissances vis-à-vis de l'action collective anglo-française.

M. de Freycinet a soutenu l'opinion qu'il avait déjà émise, à savoir que les plus grands efforts devaient être faits pour éviter le renversement de Tewfik-Pacha et son remplacement par le prince Halim qui ne serait qu'un instrument docile de la Turquie.

Il est à peu près certain que des résolutions graves ont été prises, mais les membres du cabinet ont promis de conserver à ce sujet la plus grande discrétion.

Nous croyons savoir toutefois que ces résolutions concernent les préparatifs militaires de la Porte.

En ce qui touche l'interpellation Delafosse, il a été de nouveau entendu que M. de Freycinet y répondrait demain. Si aucun groupe de la majorité républicaine ne prend parti dans le débat, le ministre des affaires étrangères se bornera à une déclaration. Dans le cas où un membre important de l'Union républicaine attaquerait la politique ministérielle, au nom du parti républicain, M. de Freycinet poserait la question de confiance.

L'impression produite par les dernières nouvelles se rapportant à la crise égyptienne est assez vive. Il est probable que le cabinet Freycinet ne résistera pas à cette secousse. Néanmoins, il pourrait bien ne pas tomber dès demain.

On s'entretient dans les couloirs de la dépêche du Times relative à l'intervention unique de l'Italie en Egypte. La nouvelle est tellement grosse qu'on la considère généralement comme de pure invention. Peut-être est-ce un ballon d'essai ?

Si cette information du Times est exacte, c'est le plus dur affront pour la politique extérieure française.

L'ÉCHAUFFOURÉE DU QUARTIER LATIN.

Ainsi que nous le disions hier, treize des prévenus ont été mis en liberté sur parole; le quatorzième, Sarciron, commis au Grand-Condé, devra fournir une caution de 500 fr.

Les treize autres prévenus sont :

Albert-François Vaillant, 23 ans, étudiant en droit depuis deux mois; Georges Guignard, chimiste, 24 ans; Georges Lévy, 24 ans, étudiant en médecine; Bourgeois de Lavergne, 22 ans; Georges Lefebvre, 19 ans; Paul Valin, 19 ans, étudiant en médecine; Xavier Servat, 20 ans, étudiant en médecine; Victorien Molinat, 24 ans; Alfred de Courcelles, 42 ans, employé chez un agent d'affaires; Proukharts, licencié en droit, 25 ans; Georges Duffaud, 24 ans étudiant en médecine; Ernest Jacquot, 24 ans, qui a reçu un coup de casse-tête; Joseph Abadie, 26 ans, pharmacien de première classe.

Voici les renseignements de Paris-Journal sur cette triste affaire :

« M. Berlioz, élève de Talbot et neveu du grand Berlioz, a été relâché hier dans l'après-midi, sans doute pour qu'il ne comparaisse pas devant les juges, que son état ne manquerait pas d'émouvoir. »

« M. Berlioz a été horriblement mutilé. »

« Samedi soir, dit notre confrère, j'étais dans la rue Soufflot, près de la rue Victor-Cousin. Il était très-exactement une heure trois minutes du matin au bureau des voitures du Panthéon. »

« Tout à coup quatre agents débouchèrent de la rue Gay-Lussac, tenant un homme

nu-tête, dont la figure était tout ensanglantée. Des quatre agents, deux tenaient le prisonnier aux épaules; un autre l'avait saisi par les cheveux, le quatrième marchait derrière et vous allez voir son rôle. Le prisonnier ne se défendait pas. Il demandait pitié. — « Grâce, messieurs, disait-il (sic), je soigne, je ne puis pas marcher. Grâce ! grâce ! »

« Chaque fois qu'il disait : grâce ! l'agent qui le tenait par les cheveux lui imprimait une secousse qui le faisait vaciller, et celui qui marchait derrière lui frappait du pied et des poings dans le dos. »

« Pour s'exciter, les agents injuriaient encore leur victime : « Tiens s..., tiens c..., tiens galvaudeux ! » disait l'agent à chaque coup de pied. »

« Ce que je raconte là, je l'ai vu, ce qui s'appelle vu. »

« Aussitôt, je me rendis au poste de police pour dénoncer à l'officier de paix les brutalités ignobles dont j'avais été le témoin. On refusa de me laisser entrer. Mais les faits que je rapporte se sont passés entre une heure et une heure dix minutes du matin, dans la nuit du samedi à dimanche, rue Soufflot. »

« Hier, le Paris-Journal demandait s'il était bien exact qu'un agent eût craché à la figure d'un étudiant qui, enfermé au poste, demandait qu'on le laissât respirer par le guichet. »

« Le fait est vrai. M. M..., étudiant en médecine, 3, rue des Carmes, nous a écrit pour nous dire qu'il avait été lui-même victime de cet ignominieux outrage. »

AFFAIRES D'EGYPTE.

Ismaïlia, 30 mai.

On assure qu'un navire égyptien aurait placé des torpilles hier soir autour du mouillage des navires de guerre anglais, français et italiens, stationnés près de Port-Saïd.

Les navires auraient changé leur position et feraient, depuis, surveiller attentivement les mouvements du navire égyptien.

On mande du Caire, 30 mai :

La population est un peu plus calme ici, mais la panique est toujours aussi grande à Alexandrie. Les paquebots allant en Europe sont encombrés de passagers, de toutes les classes. Beaucoup de personnes ne peuvent partir faute de place.

M. Malet a informé aujourd'hui le khédive du départ immédiat d'un commissaire turc pour l'Égypte.

Arabi-Pacha, apprenant que le commissaire turc était chargé de le faire partir pour Constantinople, a déclaré qu'il n'obéirait pas à ses ordres.

Le khédive a télégraphié à Constantinople pour se plaindre d'Arabi-Pacha qui abuse du nom du Sultan en annonçant la nomination du prince Halim.

Le Daily News reçoit du Caire la dépêche suivante :

On annonce que quatre frégates sont parties de Constantinople pour l'Égypte.

Une canonnière et quatre cuirassés anglais ont quitté le port de Souda.

S'il faut en croire un télégramme de Berlin au Times, il serait question de charger l'Italie d'intervenir en Égypte comme mandataire de l'Europe.

L'Allemagne serait favorable à cette proposition.

Le Standard dit que la France et l'Angleterre devraient déclarer au Sultan qu'elles considèrent Arabi-Pacha comme leur ennemi, qu'Arabi-Pacha s'étant révolté contre le khédive dont le Sultan est le suzerain, il appartient au Sultan de le punir de sa rébellion.

Cinq navires de guerre anglais, partis de la baie de Souda lundi soir avec des instructions cachetées, doivent arriver aujourd'hui à Alexandrie.

La Reforme reçoit la dépêche suivante :

Alexandrie, 31 mai.

Je tiens de source absolument sûre que la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXI

CHRISTIAN BOISVILLE.

(Suite.)

— Tiens ! dit alors Boisville, vous avez là la même idée qu'un cheick chez lequel j'ai reçu l'hospitalité, il y a quelque temps, aux environs de Ouargla. Il me parlait des inquiétudes que lui inspiraient les allées et venues de ses voisins et ennemis les Touaregs, et paraissait persuadé qu'ils avaient retenu leur provision d'armes et de poudre, épuisée par leur dernière révolte contre la France, avec l'aide d'un Espagnol de la côte.

— Mais, dans ce cas, comment n'a-t-il pas prévenu le commandant du cercle ?

— Il l'a fait ; mais, après une sorte d'enquête, on lui a répondu qu'il était fou et que non-seulement cet Espagnol n'avait pas de relations avec les Touaregs, mais encore que son fils avait fait contre eux la dernière campagne.

— C'est bien lui, alors ! s'écria Montméral ;

mais le cheick n'a-t-il donc aucune preuve à l'appui de ses soupçons ?

— Je ne sais. En tous cas, il ne paraissait pas convaincu par les dénégations qui lui ont été opposées. Je dois vous dire, du reste, ajouta Boisville, que mon cheick commande la tribu des Chambas. Or, les Chambas ne valent pas beaucoup plus cher que les Touaregs, avec lesquels ils ont une véritable vendetta corse. Les Touaregs ont été si rudement étrillés dans leur dernière révolte et si abattus par la mort de leur chef Bou-Maza qu'ils ne songeront pas de si tôt à nous inquiéter. Mais il est très-possible qu'ils veuillent s'approvisionner de chevaux, chameaux et troupeaux au moyen d'une khiriana chez leurs voisins du désert, et, en ces occasions, les commandants du cercle laissent volontiers ces gaillards-là s'extremier entre eux. C'est de la besogne de moins.

— N'importe, dit Montméral, il faut que je voie ce chef, que je sache d'où viennent ses méfiances contre ce colon qui ne peut être que Rusicada. Avant d'aller à Nemours, j'irai aux Chambas.

— Mais si, comme on le dit, la lutte est commencée entre les tribus, comment ferez-vous pour traverser le pays, seul, sans escorte ?

— Bah ! je passerai quand même. Ce ne sera pas ma première expédition dans ces régions. D'ailleurs, vis-à-vis d'une fraction au moins des belligérants, j'aurai un appui, ajouta Montméral,

qui venait de songer à Djemmaah. J'emmènerai avec moi la fille de Bou-Maza, que j'ai sauvée, et qui me protégera auprès des siens.

— Ah ! mais, fit Boisville, voilà presque du roman ; y aurait-il de l'amour sous roche ?

Montméral sourit tristement.

— Oh ! ne vous méprenez pas, dit-il, si amour ou roman il y a, je n'y suis pour rien. Je n'ai pas d'amours, moi ; je ne puis avoir que des haines, et ces haines briseront vraisemblablement le cœur de la pauvre enfant dont je vais être obligé de me servir.

Boisville n'insista pas ; mais il était curieux de connaître la fille du fameux Bou-Maza et demanda à Montméral la permission de l'accompagner à l'hôpital où celui-ci allait chercher Djemmaah.

Le correspondant n'oubliait pas ses devoirs et se préparait sournoisement à saisir quelque croquis de la jeune et belle Touareg qui ferait sensation dans la Revue illustrée !

Mais ses crayons durent rester inactifs.

La sœur de l'hôpital apprit à Montméral la fuite de Djemmaah, qui remontait à quelques heures à peine.

Montméral, et surtout Boisville, que la curiosité talonnait, firent de nombreuses recherches pour retrouver la jeune fille, s'enquérant en même temps à nouveau de Philoctète. Mais le silo de la kasbah gardait bien son secret, et la retraite que Djem-

maah, pour le bonheur de Philoctète et d'Assaverte, avait choisie jadis près de ce silo était si cachée que toutes les recherches furent vaines.

— Allons, c'est un atout de moins dans mon jeu, dit Montméral, mais je jouerai quand même la partie.

— Réfléchissez ! Seul, c'est une expédition très-aventureuse que vous allez tenter.

— Je la tenterai.

— Eh bien ! ma foi, moi aussi !

— Comment cela ?

— Oui ! au lieu de chasser le lion, j'irai voir les Arabes se chasser entre eux. Ce ne sera pas sans intérêt. Puis, à l'occasion, je pourrai peut-être vous donner un coup de main. Oh ! la poigne est encore bonne, ajouta Boisville en étendant ses mains sur les ongles desquelles il jetait un regard complaisant. Voulez-vous de moi pour compagnon ?

— Oui, certes ! mais réfléchissez à votre tour. Au lieu de plaisirs, je n'ai que des dangers à vous faire partager.

— Eh bien, mais, l'émotion du danger en vaut une autre. Un petit frisson de peur n'est pas sans agrément. D'ailleurs je n'aurais peut-être pas trouvé de lions et je suis certain de rencontrer des Pirates du Sable. La Revue n'y perdra pas.

— Soit donc ! dit Montméral ; mais alors prenez votre cheval !

— Non point ! Il est à vous ! J'en ai un autre

M. le Maire expose que les divers travaux demandés par les habitants de cette ville ont un caractère plus ou moins pressant ; en conséquence, il invite le Conseil à nommer une commission qui sera chargée de l'examen de ces travaux, tant au point de vue de la nécessité et de leur classement qu'au moyen de faire face à la dépense qu'ils entraîneront.

M. Roland demande que les travaux de réparations et d'achèvement du théâtre soient compris au nombre des travaux à exécuter.

Le Conseil nomme MM. Vinsonneau, Neveu et Terrien pour faire partie de cette commission.

M. le Maire expose que le service des octrois ayant nécessité l'édification d'une caserne sur la route 152, à la limite des communes de Saumur et de Saint-Lambert, une demande fut adressée au service des ponts et chaussées, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Cette autorisation est subordonnée de la part des Domaines à la condition suivante :

M. le Maire de Saumur devra souscrire sur papier timbré une soumission approuvée par le Conseil municipal. La concession sera faite pour vingt ans. Le taux de la redevance (fixé par le service des ponts et chaussées à un franc par an) serait révisable tous les cinq ans, et le concessionnaire se soumettra aux conditions exprimées dans l'arrêté ministériel du 3 août 1878. La redevance sera payée d'avance tous les ans.

M. le Maire invite donc le Conseil à l'autoriser à faire la soumission ci-dessus demandée.

Le Conseil, après délibéré, autorise l'administration municipale à faire la soumission demandée par le service des Domaines aux conditions énumérées ci-dessus.

M. le Maire donne lecture de la proposition suivante que lui a adressée M. Le Blaye :

Après chaque séance du Conseil, il sera dressé par le secrétaire un résumé sommaire et complet de la séance.

Ce résumé, visé par deux délégués nommés au commencement de chaque séance, sera adressé dans les 24 heures par le secrétaire aux journaux de Saumur, avec invitation de reproduire.

M. Renou combat cette proposition et demande que le Conseil soit convoqué huit jours au plus tard après la dernière séance de chaque session, afin d'adopter le procès-verbal qui pourrait alors être communiqué aux journaux.

Après une discussion entre MM. Le Blaye et Renou, M. le Maire met successivement aux voix ces deux propositions.

La proposition Le Blaye est rejetée et la proposition Renou adoptée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Véloce-Club de Saumur.

Dimanche prochain, à juin, si le temps le permet, une course de Vélocipèdes aura lieu de Saumur à Vivy et retour (distance 16 kilomètres).

Le départ, du bureau d'octroi de la Croix-Verte, est fixé à 4 heures du soir.

1^{er} prix, 25 fr. — 2^e prix, un panier de liqueur offert par M. Sprecher. — 3^e prix, 15 fr. — 4^e prix, 10 fr. — 5^e prix, un revolver.

Le costume de courses est de rigueur.

ENCORE LES TAUREAUX ENRAGÉS.

À la ferme de Fosse-Sèche, commune du Vaudelnay, M. Jean Landreau a vu périr en quinze jours trois taureaux atteints d'hydrophobie.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 23 mai, les deux premiers ont dû être abattus ; le dernier a succombé samedi dernier à l'écurie.

Ces animaux avaient été mordus dans un champ par un chien enragé ; avec eux il y avait encore trois jeunes veaux qui sont l'objet d'une surveillance spéciale.

ANGERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Un orage considérable avec accompagnement de bourrasque et de tonnerre a fondu sur notre ville l'avant-dernière nuit. La pluie tombait à torrents, le vent faisait rage, et la température avait sensiblement baissé hier matin.

La foudre est tombée deux fois, route

de Paris, près de l'établissement de M. Constant Lemoine. Un poteau télégraphique a été brisé non loin de l'hippodrome d'Eventard. »

Le crime de la rue du Mail. — Il a été procédé à l'autopsie de Lépicier. D'après les premières constatations, un simple coup de pointe aurait suffi pour déterminer la mort.

— La blessure, en effet, est peu profonde et l'ouverture en est excessivement étroite. — Ce malheureux a dû être littéralement foudroyé.

Quant à Lemelle, il a une blessure de 6 à 8 centimètres de profondeur à la cuisse gauche. Le médecin a déclaré que la blessure était d'une certaine gravité ; hier matin, cependant, le blessé éprouvait quelque amélioration dans son état. Il est également blessé au petit doigt de la main gauche et à l'avant-bras.

Des deux victimes, la première est mariée, mais n'a pas d'enfant ; la seconde est célibataire, et demeure rue du Commerce, n° 2.

Voici quelques détails sur les agresseurs.

Le sergent François Hiard n'avait pas la permission de la nuit, et devait même être commandé de patrouille ; il nie toute participation au crime, et se rappelle seulement avoir eu une discussion avec un civil qu'il ne connaît pas.

Quant à Dubois, le simple soldat, il est sous le coup de charges plus accablantes. Malgré toutes ses dénégations, il lui est difficile de prouver qu'il n'a pas frappé les victimes, car on a remarqué des gouttes de sang sur la lame de sa baïonnette. Il déclare qu'il était ivre et ne se rappelle rien. Ce malheureux est marié et il a un enfant âgé de quinze mois ; il sera traduit devant un conseil de guerre.

L'instruction se poursuit activement. — Comment se fait-il que cette lutte, qui s'est passée au centre de la ville, dans une des rues les plus fréquentées, n'ait eu pour témoin aucun agent de police ?

Nous ne demandons pas à la police municipale, dit *l'Étoile*, d'arrêter les assassins de la Baumette et de la place Cupif, ni les voleurs de l'hiver dernier. Ce serait trop exiger. Mais qu'elle se promène un peu plus dans nos rues la nuit, qu'elle daigne quitter nos boulevards et le passage Moirin pour descendre dans des quartiers moins agréables, mais où elle serait plus utile.

Le Patriote publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Je crois de mon devoir de vous signaler, à propos du crime de la rue du Mail, un fait dont l'importance me paraît extrême.

Lorsque je me suis trouvé en présence du blessé, dont je ne pouvais constater exactement l'état, dans la rue et par une nuit très-noire, je me suis empressé d'envoyer chercher, au poste de police, des agents et un brancard. Un seul agent est arrivé, sans brancard. La pluie tombait à torrents ; le blessé était toujours sur le trottoir. J'ai dû insister et renvoyer à la recherche du brancard. Ces démarches ont demandé près d'une demi-heure.

Si la victime n'avait pas succombé immédiatement, s'il n'y avait eu qu'une plaie grave, une hémorragie, ces retards, dus à une organisation de police défectueuse, auraient fort bien pu déterminer la mort. Ce n'est pas la première fois que cette négligence se produit. Elle tenait, dans la circonstance, à ce qu'il n'y avait pas un seul agent — sauf le brigadier — au poste de police.

» Recevez, etc.

» D^r MOTAIS. »

SEGRÉ.

Piqué par une vipère. — Le 16 mai dernier, les frères Guillet, fermiers au Petit-Chandelier, commune de Segré, chargeaient des fagots d'épines sur une charrette pour les transporter à la ferme. L'un d'eux, sur le véhicule, les plaçait en ordre sans se servir de broc. Il n'en restait plus que trois ou quatre à charger, lorsqu'il se sentit comme piqué douloureusement à la main par une épine. C'était une vipère qui l'avait mordu. Au bout de quelques minutes, son bras enfla ; il suça la blessure et bientôt la tête lui devint enrouée. On envoya chercher le docteur à Segré. Il paraît que pas un médecin ne se trouvait là au moment. Le pauvre blessé fut très-heureux que M. Fauchoux, hongreur à Saint-Aubin, eût de l'alkali, qui fut appliqué sur la plaie et arrêta le mal. Sans ce

secours il serait mort. Le médecin l'a traité ensuite et il est hors de danger.

La charrette ayant été amenée dans l'aire de la ferme et déchargée, on a retrouvé la vipère qui ne mesurait que 45 centimètres de longueur. Elle a été tuée par M. Fauchoux.

Les fermiers, pour combattre de pareils accidents, auxquels ils sont souvent exposés, devraient toujours être munis d'alkali.

(*Mercurie segréen.*)

— Le lundi de la Pentecôte, jour de foire à Segré, un grave accident est arrivé sur le marché aux chevaux.

Un cultivateur, M. Riveron, a été renversé sous les pieds d'un de ces animaux. Quand on le releva, il avait la poitrine écrasée. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Les opérations du conseil de révision, à Ecommoy (Sarthe), ont été marquées par un douloureux événement.

Un jeune homme de vingt ans, qui devait passer devant le conseil, avait voulu auparavant prendre un bain, et il s'était enfermé dans une petite chambre, où il avait fait chauffer son eau sur un petit fourneau.

Pendant qu'il était dans le bain, les vapeurs du charbon lui montèrent à la tête, et il glissa, asphyxié, au fond de sa baignoire.

Quand ses camarades vinrent le chercher, il avait cessé de vivre.

Les conscrits ont mis un crêpe à leur drapeau et se sont abstenus de toute manifestation bruyante, avant et après le conseil.

La cour de cassation vient de prendre deux décisions qui ont leur importance. On se rappelle qu'il y a deux ou trois mois un juré refusa de prêter serment devant la cour d'assises de la Seine. L'avocat de l'accusé déposa des conclusions tendant à ce que le dit juré fût condamné à 300 fr. de dommages-intérêts envers son client, et la cour, par un arrêt motivé, fit droit à ces conclusions. Mais le juré, ainsi condamné, s'est pourvu en cassation.

La cour suprême vient de rendre un arrêt mettant à néant l'arrêt par lequel M. L... avait été condamné à 300 fr. de dommages-intérêts, aucun lien de droit ne l'unissant à l'accusé.

La même cour a également réformé un arrêt de la cour d'Alger qui avait passé outre à la continuation des débats, quoiqu'un juré se fût borné à jurer devant les hommes sans jurer devant Dieu.

Le motif de cette décision de la cour suprême est que la formule du serment est indivisible.

Faits divers.

Sur la rive droite du Lot, tout près du pont de l'Aiguillon, habite un cultivateur. Cet homme, sans avoir reçu d'autre éducation que celle que reçoivent les enfants des paysans, à la campagne, vient de produire un véritable chef-d'œuvre qui suppose des connaissances très-étendues en mathématique et en mécanique.

C'est une horloge en bois que l'inventeur appelle à juste titre *calendrier mouvant*. Il y a plusieurs cadrans pour marquer les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, le quantième de tous les mois, les mois de l'année, les années et les siècles, le lever et le coucher du soleil, le lever et le coucher de la lune, et tout fonctionne avec une justesse et une précision vraiment remarquables.

Les rouages, disposés artistement derrière une vitre, permettent aux visiteurs de se rendre compte en peu de temps du fini du travail et de la régularité des mouvements. Au-dessus des cadrans et des rouages, sur une surface d'un mètre de longueur à peu près, règne une charmante galerie avec des cellules dans le milieu et une tour à chacune des extrémités.

Lorsque l'heure doit sonner, la porte d'une cellule s'ouvre et la Mort paraît armée de sa faux et poursuivie par Jésus-Christ, le fouet à la main, qui la chasse devant lui, la pousse et la renferme dans une autre cellule. Au premier coup de l'horloge, un petit coq, perché sur la croix qui domine une tourelle, bat des ailes et allonge le cou comme s'il allait chanter. L'heure sonnée, la Mort et le Christ reprennent le che-

min de leurs cellules respectives, et, en entrant, ils ferment la porte.

Trois fois par jour, à six heures du matin, à midi et à six heures du soir, au moyen d'un mécanisme ingénieux, le son de l'*Angelus* se fait entendre. La Vierge, sortant de sa cellule, paraît sur la galerie, et va se recueillir dans un oratoire.

Au même instant, un ange descend d'une tourelle, il agite ses ailes et va se placer à une petite distance de la Vierge ; il s'incline comme pour lui adresser la sublime salutation dont il est parlé dans l'Écriture. Marie se trouble, elle tremble, et l'on aperçoit le mouvement de sa frayeur. Ceci se passe au troisième premier coup de l'*Angelus*. L'ange remonte et renouvelle deux fois encore les mêmes mouvements et les mêmes salutes.

Tous les rouages de cette admirable machine sont en bois ou en cuivre et d'un fini qui ne laisse rien à désirer. L'inventeur a tout conçu, tout exécuté lui-même ; pendant le jour, il travaillait aux champs, et la nuit, à la lueur d'une lampe, dans un coin de son grenier, il confectionnait son horloge.

CONSEILS ET RECETTES.

L'AIR DE LA NUIT.

Un journal populaire de New-York s'élève contre l'idée généralement répandue que l'air de la nuit est dangereux. Voici l'extrait que nous donne de cet article le *Journal d'hygiène* :

« L'air de la nuit est injurieux et préjudiciable à la santé ! Allons donc. Pourquoi, depuis le jour de la création, cet air a-t-il été impunément respiré par des millions d'animaux divers, de créatures délicates et tendres, comme les paons, les biches et les chevreux. L'air humide et moite des forêts tropicales a-t-il jamais nui aux singes anthropoïdes qui meurent de consommation dans nos ménageries ou nos appartements ?

Et ces nombreux soldats, chasseurs ou voyageurs, qui couchent en plein air sous la tente, ne se portent-ils pas parfaitement bien ? Robustes et aguerris au grand air, ils ne succombent à la consommation que renfermés dans nos appartements à l'air si peu renouvelé. »

Ce n'est évidemment pas l'air du coucher du soleil, de la nuit ou de l'aurore qui est dangereux, ajoute M. J. de Pietra santa, mais ce sont les brusques variations de température qui dépassent parfois 25 et 30 degrés, et qui occasionnent de dangereux refroidissements.

Ouvrez vos fenêtres toute la journée, laissez pénétrer dans vos logis l'air et le soleil, et fermez à la tombée du jour, non parce que l'air de la nuit est dangereux, mais parce qu'il est trop variable pour l'organisation humaine. — D^r MARIO. (*Hygiène pratique.*)

Le 69^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Jura, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Lons-le-Saunier, de Dôle, de Salins, d'Arbois, et enfin une excellente Carte du département avec plan de Lons-le-Saunier, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALLET-BRUN.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (Mai 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de Mai, les articles suivants :

Le Repos des vendangeurs ; — Petit Dictionnaire des arts et métiers ; — la Potamogale du Gabon ; — Dialogue d'un homme avec sa conscience ; — les Communes et la paix de Dieu ; — Sur les volcans ; Eruption intérieure ; — Anciennes expositions d'œuvres d'art en Chine ; — le Sommeil d'une fillette ; — Netskés japonais ; — Faïences et porcelaines anglaises ; — l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles ; — M^{me} Guyon ; — Pieter Vandaël ; — Billet de banque chinois.

Vingt-six gravures : — Dessins de Giacomelli, Rocault, Sellier, Vidal, Freeman, Scott, Desforges.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

